

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL D'IUT DU 19 JANVIER 2010

1- **COMPTE RENDU** : Le compte rendu du conseil du 10 décembre 2009, accompagné de la motion prévue lors de ce conseil (annexe 1), est **approuvé à l'unanimité**.

2- **ELECTION DU DIRECTEUR**

Mme Laurence REDON, seule candidate au poste de directeur, présente son parcours et ses projets de direction devant le conseil puis répond aux questions des membres présents. La candidature de Mme Laurence REDON au poste de directeur est mise au vote à la majorité absolue des membres élus et nommés en exercice (15 voix). Mme Laurence REDON est élue avec le résultat suivant : **pour 25, abstention 1**.

3- **ELECTION DE M. A. OLIVES**

M. Alain OLIVES, de la société RH Associés, personnalité extérieure désignée à titre personnel est élu membre du conseil à la majorité absolue (15 voix) des membres élus et nommés en exercice : **pour 24, abstention 1**

4- **ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL**

Deux candidats se présentaient devant le conseil : M. Pascal LEGOUT (société CEGELEC), et M. Alain OLIVES (société RH Associé).

M. Alain OLIVES est élu président du conseil à la majorité :

M. OLIVES obtient 16 voix,

M. LEGOUT obtient 6 voix

Abstention : 3 voix

5- **ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL**

M. Pascal LEGOUT (société CEGELEC), seul candidat au poste de vice-président du conseil, est élu à la **l'unanimité**.

6- **SUBVENTIONS**

- le projet de sortie organisé par l'association BIZU bénéficie d'une subvention de 1.500 euros (journée paintball, pour une participation minimale de 70 étudiants), le coût global s'élevant à 2.800 euros : **adopté par le conseil à l'unanimité**.
 - les participations de l'IUT aux associations suivantes :
 - l'ASSODIUT (association des directeurs d'IUT), pour 1.600 euros ;
 - l'ARIUT (association régionale des IUT), pour 230 euros ;
 - l'ACSIB (association culturelle et sportive de l'IUT), pour 2.300 euros.
- sont **adoptées par le conseil à l'unanimité**.

Fait à Blagnac, le 20 janvier 2010.



Le Directeur de l'IUT
de Blagnac,

Alain ROUX

Proposition de:
MOTION des élus du Conseil d'Établissement de l'UT de Blagnac
Le 10 décembre 2010

Le conseil d'administration de l'UT de Blagnac réuni le 10 décembre dernier pour se prononcer notamment sur le budget 2010, a voté que l'approbation de ce budget soit conditionnée à l'accompagnement de cette motion.

La présentation du budget qui a été faite montre un budget en équilibre.

Alors que la demande d'augmentation de budget a en partie été entendue puisque l'UT bénéficie dès 2010 de 80 000 € supplémentaires par rapport au budget 2009 ; pour autant, il ne semble pas acquis, à la lumière de la consommation des budgets des années précédentes d'une part et, d'autre part à celle des augmentations des postes suivants :

- heures d'enseignements consécutives au décret modifiant le statut des enseignants chercheurs,
- heures d'enseignements consécutives à l'augmentation des effectifs étudiants liés aux descriptions des programmes pédagogiques nationaux pour les DUT (auxquels sont assujettis les UT),
- rémunération du personnel (contractuel 2009-2010 de secrétariat du DUT 2A2M),

que ce budget soit suffisant pour finir l'exercice 2010 comme nous l'imposent les programmes pédagogiques et les nouvelles dispositions législatives, sans qu'il ne soit abondé en cours de son exécution.

Aussi, le conseil de l'UT alerte le conseil de l'Université et demande que soit exercée la plus grande vigilance relativement aux besoins financiers de l'UT de Blagnac afin que les enseignements puissent ne pas être interrompus pour cause de moyens financiers insuffisants.